

POUVOIR

Cette AG se tiendra en visio

A retourner en cas d'absence

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
18 juin 2020**

Mme ou Mr :

Fonction :

Association :

Ne pourra pas assister à l'AGO le jeudi 18 juin 2020

Donne pouvoir à

Mme ou Mr :

Association :

Pour la (le) représenter lors de cette assemblée générale.

Fait à, le 2020

Signature et cachet
(Précédés de la mention « Bon pour pouvoir »)

Dispositions de vote :

Article 25 des statuts du 18/03/2011 :

Un membre d'une instance statutaire du réseau Cotravaux peut s'y faire représenter par un autre membre de la même instance.

Un membre d'une instance statutaire ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Si vous remettez un pouvoir, assurez vous que le membre soit présent à l'AG.